

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, jeudi 7 Novembre 2019 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : M SAUSY A., PIRUS S., GAMBS J.-M., BELVO M., MM. MALLINGER F., JEUNET D., Mme MARX D., M. THEOBALD M.

Absente excusée : Mme MULLET M.

052/2019 – Subvention Année 2018 – Association « Association les Enfants d'Abord ».

Après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la subvention suivante pour une régularisation de l'année 2018 de 150.00 €.

053/2019 - Avenant n°3 – Sté BATICONCEPT – Lot N° 6 – Plâtrerie – Cloisons – Doublage – Faux-plafonds / Ecole Primaire de Montenach.

Le Maire expose, dans le cadre des travaux de l'Ecole primaire de Montenach, un avenant N°3 est nécessaire pour la moins-value pour la non réalisation de la PSE panneaux acoustiques, soit la somme de – 1 940.00 € H.T. Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant. - BP Principal – Art. 2313/058 - Année 2019.

054/2019 – Adhésion au service de traitement des demandes d'occupation du sol et d'utilisation de la CCB3F. – Adoption de la nouvelle convention.

En décembre 2018, le Conseil communautaire de la C.C.B.3.F.a décidé de maintenir et renforcer le service communautaire de traitement des demandes d'occupation et d'utilisation du sol. Cette décision l'a conduit à proposer aux communes du sierckois confiant jusqu'à présent ce service à la Communauté d'Agglomération Portes France Thionville (CA PFT), d'adhérer au nouveau service communautaire.

Cette extension territoriale a, par ailleurs, amené une réorganisation du service et une refonte de la convention liant la communauté de communes aux communes adhérentes aux services. Ce service s'organisera ainsi différemment avec notamment l'embauche d'un nouveau chargé de mission qui vient déjà seconder l'actuel instructeur et assure le développement d'un nouvel outil facilitant et optimisant l'instruction des demandes, un Système d'Information Géographique (SIG). Par ailleurs, l'accent sera également mis sur le contrôle des réalisations.

Dans cette optique, il a été proposé que l'ensemble des communes confiant leurs demandes aux services communautaires soient couvertes par une seule convention. Il est donc proposé aux communes de renouveler la convention avec la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

-de renouveler son adhésion au service communautaire de traitement des demandes d'occupation et d'utilisation du sol de la C.C.B.3.F. ;

-d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante à cette adhésion et tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce service ;

- de déléguer aux 2 instructions de la CCB3F le droit d'interpeller pendant l'instruction des demandes les structures extérieures comme ENEDIS, SYNDICAT d'eau et d'assainissement.

055/2019 – Eau Potable – Syndicat des Eaux de Kirschnaumen / Annexe de Kaltweiler – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Année 2018.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2018 établi par le Président du Syndicat des Eaux de Kirschnaumen. Il émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

056/2019 – Modification de la délibération N° 041/2019 du 12 septembre 2019 : Création d’emploi au 01.01.2020 - Emploi secrétaire de mairie.

Le Maire informe,

De la modification de la date de création d’emploi, à noter : celui-ci sera pourvu à compter du 18.11.2019, et non au 01.01.2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte cette modification et, l’autorise à modifier le tableau des emplois. Les crédits correspondant seront inscrits au Budget correspondant.

Voté à l’unanimité.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,